

## CONTACTEZ-NOUS !

Vous avez un projet de travaux ?

Bénéficiez dès maintenant de conseils neutres, gratuits et sans engagement !  
Renseignez-vous auprès des experts habitat du CDHAT mandatés par la Ville d'Hennebont :

📞 02 97 31 49 40

✉ opah2025.2030@mairie-hennebont.fr



### 📍 PERMANENCES SUR RENDEZ-VOUS

1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> lundis du mois de 9h30 à 14h00

dans les locaux de la mairie d'Hennebont au 1<sup>er</sup> étage  
13 place Maréchal Foch

Si votre logement n'est pas situé dans le périmètre de l'OPAH-RU, nous vous invitons à contacter l'Espace Info Habitat de Lorient Agglomération au numéro vert suivant (du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00) : 0 800 100 601.



Soyez vigilant face aux arnaques à la rénovation (téléphone, SMS, internet) !  
En aucun cas une entreprise ne peut vous démarcher au nom de la Ville d'Hennebont, de Lorient Agglomération ou du CDHAT.

Pour en savoir plus sur le dispositif OPAH-RU à Hennebont, scannez le QR code



## LES PARTENAIRES DE L'OPAH-RU



Conception CDHAT / Ville d'Hennebont. © Tous droits réservés - Janvier 2026. Ne pas jeter sur la voie publique.



Opération Programmée d'Amélioration  
de l'Habitat de Renouvellement Urbain  
Centre-ville d'Hennebont

OPAH-RU 2025-2030

PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS - BAILLEURS - COPROPRIÉTAIRES

## VOUS SOUHAITEZ RÉNOVER VOTRE LOGEMENT ? C'HWI A FAOT DEOC'H RENEVEZIÑ HO LOJERIS ?



Bénéficiez  
d'un accompagnement gratuit  
et d'aides financières !

Evit bout skoazellet evit netra  
ha kavout skoaziadoù argant !



La ville d'Hennebont a mis en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur son centre-ville pour une durée de 5 ans, en partenariat avec l'Etat et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

L'OPAH-RU a pour objectif de rendre plus attractif un territoire en améliorant l'habitat urbain ancien. Elle se matérialise par des aides financières et un accompagnement spécifique.

## POUR QUI ?

L'OPAH-RU concerne :

- Les propriétaires occupants
- Les propriétaires bailleurs
- Les copropriétés

## POUR QUELS TRAVAUX ?

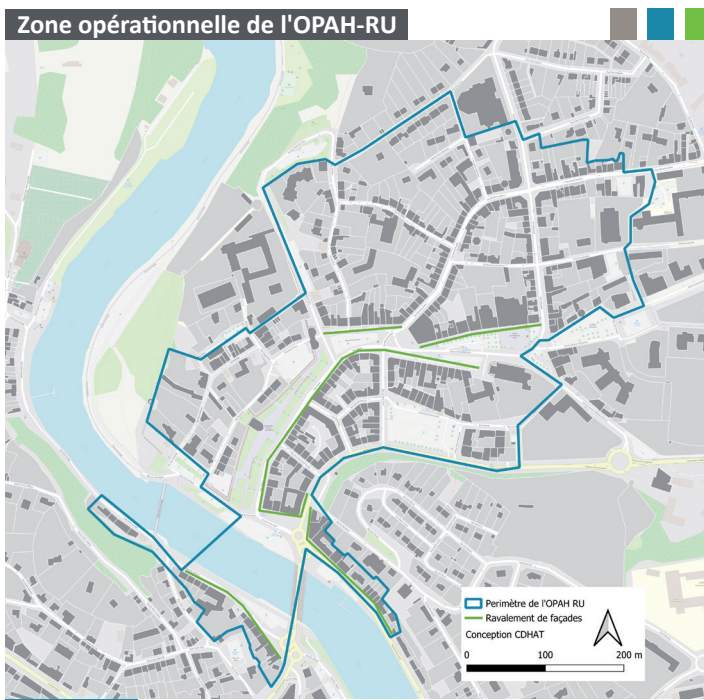
- La rénovation énergétique en logement individuel et en copropriété
- L'adaptation d'un logement à la perte d'autonomie ou au handicap
- La remise en état de logements ou d'immeubles dégradés
- La rénovation des parties communes d'immeubles d'habitation
- Le ravalement des façades

## OÙ ?

Pour les logements situés dans le périmètre d'intervention défini dans le cadre de l'OPAH-RU.

Si votre logement est hors périmètre, contactez l'Espace Info Habitat de Lorient Agglomération, d'autres aides existent.

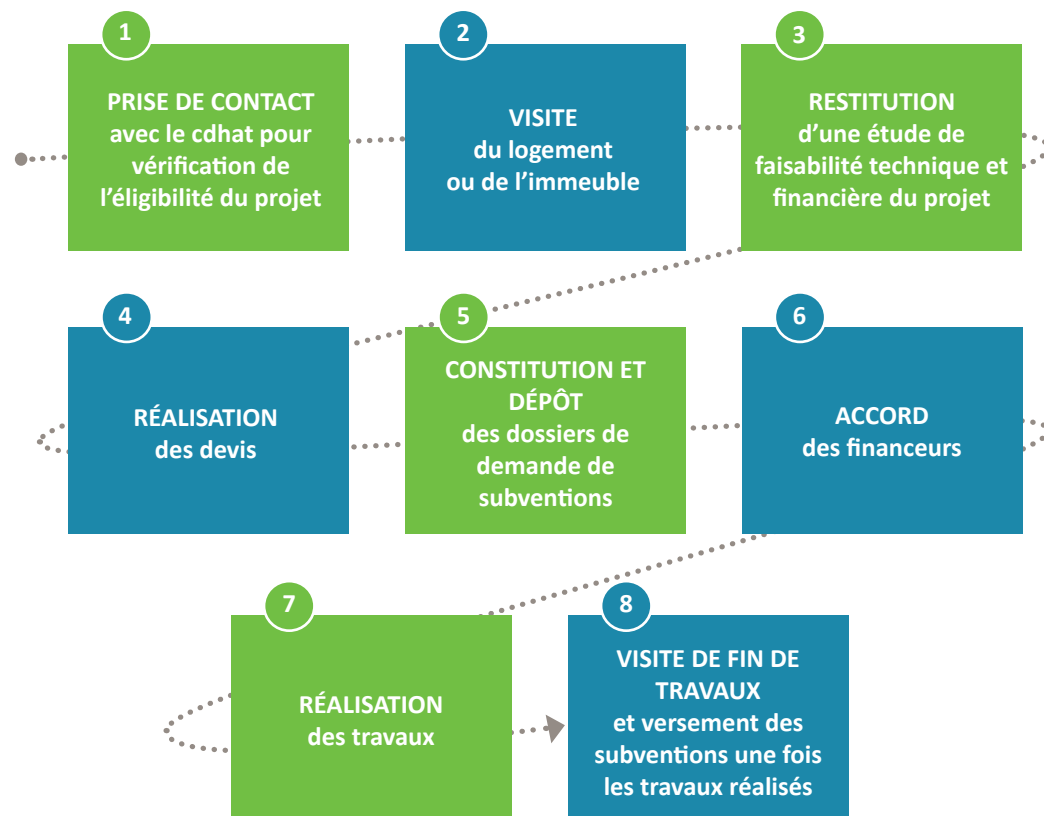
Scannez le QR Code pour en savoir plus.



## LES ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT

Pour vous accompagner tout au long de votre projet de travaux la Ville d'Hennebont a structuré une équipe d'experts habitat locale, de proximité et spécialement formée.

Elle a choisi l'association CDHAT pour conseiller et recevoir les porteurs de projets.



Les travaux doivent :

- Être réalisés par des professionnels qualifiés
- Débuter après accord écrit des financeurs
- Respecter la réglementation d'urbanisme en vigueur